uſer d'un préſervatif ſi ſimple & ſi peu coûteux; car avec moins de ſix pences, on peut garantir toute une acre des attaques des mouches & autres inſectes de cette eſpece.

V.

Avis divers.

1. » L'ancienne & ſeule *Manufacture d'Encre*, connue en France depuis près de 200 » ans, ſous le nom de la *petite-Vertu*, ci-devant rue des Arcis, eſt actuellement établie rue du Mouton, vis-à-vis le S. Eſprit, » Place de Grêve, à Paris. Le ſieur *Guyot*, » Négociant, tenant cette Manufacture ainſi » que la Fabrique de toutes ſortes de Cire » d'Eſpagne & de Hollande, y compoſe & » débite toutes ſortes d'Encres, liquides, » noires, indélébiles & incorruptibles, ſans » dépôts, fleurs ni champignons, & autres » en poudre & de toutes couleurs, liquides » pour l'écriture, les plans & deſſins. Il tient » auſſi des Encres de Chine en tablettes. On » débite toutes ces Encres, en tonneaux, » barils & bouteilles de toutes grandeurs. » Les Encres de couleur & ſympathiques ſe » débitent en bouteilles de verre blanc, depuis 10 *ſ.* juſqu'à *6 liv.* ſuivant leurs qualités, couleurs, & la grandeur des bouteilles. L'Encre en poudre eſt en paquets de » livre, demi-livre & quarteron: la maniere » de la convertir en liquide eſt prompte & » facile. Le cachet de l'Auteur & le prix ſont » imprimés ſur chaque paquet. Elle ſe vend » 4 *francs la livre*, avec laquelle on fait 4 pintes d'Encre meſure de Paris. Le Public eſt » averti que les Bureaux établis dans les différens quartiers de Paris, pour la diſtribution deſd. Encres, ne la débitent qu'en » bouteilles de pinte, chopine & demi-ſeptier, avec étiquettes gravées, ſur leſquelles ſont 4 fleurs de lys aux 4 coins, ſignées » *Guyot* avec paraphe: les débitans ne peuvent la vendre autrement; ils ont à leurs » portes un tableau portant cette inſcription: *Encre de la petite-Vertu compoſée par le ſieur Guyot.* Sçavoir:

» La pinte d'Encre double luiſante (la bouteille compriſe) 52 ſ., la chopine 27 ſ., le » demi-ſeptier 14 ſ.; la pinte d'Encre double 44 ſ., la chopine 23 ſ., le demi-ſeptier 12 ſ.; la pinte d'Encre commune 28 ſ., » la chopine 15 ſ., le demi-ſeptier 8 ſ.

» On reprend les bouteilles vuides pour le » prix qu'on les a vendues, celles de pinte » 4 ſ., de chopine 3 ſ., & de demi-ſeptier » 2 ſ. lorſque les étiquettes ſont deſſus.

» Les perſonnes qui voudront tenir un » Bureau de diſtribution de ces Encres, ou » en tirer pour les Iſles ou pays étrangers, » pourront écrire audit ſieur *Guyot*, qui » leur enverra les prix & les conventions » qu'il tient avec tous ſes Correſpondans, » dont ils auront lieu d'être ſatisfaits.

» On ne ſçauroit trop prévenir le Public » que, malgré les Sentences & Arrêts du » Parlement, rendus contre nombre de contrefacteurs des Encres annoncées ci-deſſus, il y en a toujours qui prennent le nom » de la petite-Vertu, ou autre relatif, qui » donnent à leur Encre le caractere d'indélébilité, ſans avoir jamais eu aucune connoiſſance des drogues néceſſaires pour cette » qualité eſſentielle, qui mettent ſur leur » enſeigne & au-devant de leurs maiſons, » afin de mieux en impoſer au Public, *Manufacture d'Encre*, pour un demi-muid ou » au plus un muid d'Encre qu'ils débitent » par an.

» La Manufacture d'Encre du ſieur *Guyot* » eſt la ſeule en France & même en Europe, » dans laquelle ſe compoſe l'Encre indélébile, qualité importante pour la conſervation des archives, titres & actes publics, » qui doivent ſubſiſter autant que la Monarchie, & d'où dépend la ſûrete des biens & » des titres des familles: c'eſt cette conſi» dération qui a acquis & conſervé à juſte » titre l'ancienne réputation des Encres de » cette Fabrique, dont la preuve eſt connue » & avouée depuis près de 200 ans.

2. Il eſt arrivé au commencement de Septembre 1772 au Port de Nantes des cotons & des rocoux de Cayenne d'une qualité ſupérieure. S'adreſſeer,

A Nantes, à Madame veuve *Lemaſne & fils aîné*, & *Jean Proſt*; & à Paris, au *Bureau Royal de Correſpondance générale*, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 9 Septembre 1772, au Samedi 12 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19, 24 à 27 liv. *le ſeptier; idem* nouveau, de 21, 24 liv. 15 ſ. à 28 l.; *idem* au Port de la Grêve, de 22 à 28 l. Le ſeigle, de 13, 14 à 15 liv.; l'orge, de 9, 10 à 12 l. auſſi *le ſeptier*,

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 9 Septembre 1772 au Samedi 12 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 23, 24 à 25 liv. *le ſeptier*; *idem* nouvelle, de 21, 22 à 23 liv.; *idem* au Port de la Grêve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 16 Septembre 1772, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Septembre 1772.*

Or de Portug. à . .	721			marc.
Du Mexique à . . .	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à . . .	719			
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	10		
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . 20 g. à	53	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piaſtres à	48	17	6	

CHANGES DE PARIS, *du 16 Septembre 1771.*

Amſterdam	55	5	8e.	à
Londres	31	9	16e	à
Hambourg	183	½	à ¾	
Madrid	15	4	6	
Cadix	15	2		
Livourne	96			
Gênes	94			
Lyon, *Août.*	⅛	p.	8	b.

Sept. 1772.	*Lundi* 14.	*Mardi* 15.	*Mercredi* 16.
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1215 17 ½ . .	1230 40 . . .	1260 70 80 81 ½
D°. 16/25es. à 7 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	160	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	290	. . . . .	290. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771 & ſix premiers mois 1772.

Du Sam. 12 Sept. 1772		Du Lundi 14.		Du Mardi 15.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Clouet, ſix dern. mois 1771.	R.	Certain, ſix dern. mois 1771.	M.	Viellard, ſix d. mois 1771.	
Caron, *idem.*	T.	Thevenin, *idem.*		Defrance, *idem.*	
Lenoir, *idem.*	Z.	Creuzé, *idem.*	P.	Marſollier, ſix p. mois 1772.	
Goſſey, ſix prem. mois 1772.	A.	Delamotte, *idem.*	Z.	Cauchy, *idem.*	
Delarue pere, *id.*		Maſſon, *idem.*		Defays, *idem.*	
. . . . .		. . . . .		Roberge, *idem.*	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Mardi 6 Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 8 Septembre.*

LES Nations commerçantes ayant refuſé de contribuer à l'entretien des nouveaux fanaux ſur le Sund en payant des droits plus forts, ces fanaux ſeront ſupprimés au mois de Décembre prochain.

On adreſſe au College Royal des Finances une quantité prodigieuſe de projets pour augmenter le revenu du Roi; & il n'y en a pas un ſeul qui porte d'augmenter le revenu de la Nation, comme ſi l'un étoit indépendant de l'autre. Il y a pourtant quelque rapport ſenſible entre le fonds avec lequel le Peuple paye & celui avec lequel le fiſc eſt payé.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 18 Septembre.*

L'argent manque en Allemagne, quoiqu'il y ait beaucoup de fauſſe monnoie: on s'en eſt apperçu à la Foire de Francfort ſur le Meyn; on s'en appercevra à celle de Leipſick; la premiere eſt l'annonce de ce que l'autre doit être.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 11 Septembre.*

La Toſcane n'a pas recueilli le quart du bled néceſſaire à ſa conſommation: après cette premiere récolte, elle a vu les chaleurs & les ſéchereſſes conſumer les ſeconds grains; les vins & les olives étoient également ménacés. Comment nous préſerver de l'extrême diſette & de l'exceſſive cherté, ſur-tout au milieu de Peuples dont les mêmes cauſes & la crainte ont fermé les ports & les barrieres? S. A. R. a jugé néceſſaire de n'oppoſer au danger que l'inſtruction des Commerçans & l'encouragement du commerce. Les Négocians ont été avertis de l'état des récoltes par des notes telles que le Grand Duc les avoit reçues; ils ont été invités à y ſuppléer par la certitude de n'avoir ni entraves ni oppoſitions à redouter. S. A. R. a déclaré que ſi Elle donnoit des commiſſions de grains pour ſa Famille, Elle n'en feroit pas acheter un ſeul ſeptier pour le Public; & en même tems, Elle a réſervé des ſommes convenables pour faire travailler tous ceux qui ne pourroient atteindre au prix des grains, ſans craindre aucune ſuite funeſte de cette calamité naturelle. Les grandes vues de ce Prince, ferme dans ſes principes, ſemblent ſe remplir par l'activité avec laquelle nos Commerçans tirent de toutes parts des ſecours qui ſe proportionnent à nos beſoins.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 22 Septembre.*

Nous apprenons de Rotterdam, par une une lettre datée du 7 de ce mois, qu'un

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

vaiſſeau de la Compagnie Hollandoiſe des Indes avoit rapporté que les magaſins de notre Compagnie à Trinchenopoly avoient ſauté en l'air, & qu'il avoit péri dans ce déſaſtre 80 Européens & 300 Aſiatiques. Ce triſte événement eſt confirmé par une lettre du Fort S. George du 28 Février. Les nouvelles reçues par la premiere voie ſur l'état de nos affaires dans le Bengale ne ſont pas ſatisfaiſantes. Les actions de la Compagnie ont baiſſé de 18 pour 100 en vingt-quatre heures.

Pluſieurs Marchands qui font le commerce de la Méditerranée, ont préſenté des requêtes au Gouvernement, touchant les pertes qu'ils avoient journellement à eſſuyer par les entrepriſes multipliées des Corſaires.

On mande de Boſton, dans la Nouvelle Angleterre, qu'un corps de Troupes d'environ cinq cens hommes a débarqué à l'Iſle de S. Vincent où il ſe prépare à attaquer les Caraïbes bien diſpoſés de leur côté à ſe défendre, bien diſciplinés & bien armés.

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le* 19 *Septembre.*

L'on a derniérement achevé la conſtruction du fanal ou de la colonne haute d'environ cent pieds, placée dans l'ouvrage extérieur des fortifications le plus voiſin de l'entrée du Port, & ſurmontée d'un grillage de fer dans lequel, à commencer du 15 Octobre prochain, on entretiendra toutes les nuits un feu de charbon, pour indiquer aux Navigateurs, pendant les ténebres, la poſition de ce Port. Au ſurplus, il y a jour & nuit dans cette rade une corvette équipée & pourvue de Pilotes-Côtiers, prêts à donner en tout tems des ſecours aux vaiſſeaux. Au moyen de ces établiſſemens, il eſt ſuffiſamment pourvu à la ſûreté de la navigation maritime que le Gouvernement-Général des Pays-Bas Autrichiens ne ceſſe d'encourager.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE TOULOUSE, *le* 20 *Septembre.*

Les dommages cauſés dans la Ville & dans les campagnes par la grêle tombée le 7 du mois de Juillet, avoient été ſi extraordinaires qu'elles ſembloient avoir épuiſé le couroux du Ciel. Dans la Ville, la perte ſeule des vitrages étoit montée à 200 000 livres : dans les campagnes, les grains étoient entiérement abîmés, les vignes n'avoient pas moins ſouffert : pour donner une idée de ce déſaſtre, il ſuffit de rappeller qu'un ſeul Propriétaire avoit perdu pour plus de trente mille livres en vin, un Jardinier-Fleuriſte pour plus de ſix mille livres en orangers & autres fleurs &c. Le lendemain, on voyoit encore autour de la Ville des grains de grêle peſant juſqu'à deux livres.

Ce n'étoit-là que le commencement de nos maux. Depuis cette époque, une longue ſéchereſſe & des chaleurs continuelles ont brûlé les productions que la grêle avoit épargnées ; les maladies ont déſolé le pays, une grande partie du bétail du Haut Languedoc a péri &c. Depuis plus d'un mois, la Garonne trompoit l'eſpoir des Commerçans & ſe refuſoit à la navigation : le 16 du courant, il plut beaucoup : le lendemain 17, le jour le plus déſaſtreux de nos faſtes, l'eau du fleuve rempliſſoit à dix heures du matin ſon lit naturel ; à trois heures après midi, elle ſe déborda de la maniere la plus effrayante, entraînant pour plus de dix mille chars de bois de toute eſpece, des radeaux entiers ou briſés, bateaux, barques, barriques, tonneaux, arbres de toute groſſeur. Les Paroiſſes & les Corps Religieux ſe rendirent en proceſſion ſur le pont-neuf & aux deux moulins. La crue continua juſqu'à neuf heures du ſoir ; il y eut alors des ſignes de diminution. A dix heures, les eaux groſſirent encore ſi ſubitement que les Habitans de l'iſle de Tounis, du Fauxbourg S. Michel, du Port Garaud, du quartier S. Cyprien &c, furent contraints d'abandonner précipitamment leurs demeures. Les maiſons de ces quartiers s'écroulerent de tous les côtés au nombre d'environ ſix cens, il y eut plus de cinquante perſonnes enſevelies ſous leurs ruines. Nos deux moulins furent preſqu'emportés, les deux Hôpitaux dégradés, les jardins ravagés, tous les meubles entraînés & briſés par le torrent. L'Egliſe de S. Nicolas ſervit de refuge aux malheureux qui n'avoient pu gagner la Ville. M. le Premier Préſident, MM. les Officiers Municipaux & une foule de Citoyens, travaillerent avec ardeur à pour-

voir à la sûreté des malheureux, & à faire étayer les maisons; mais à chaque instant il s'en écrouloit. A l'envi, l'on exposoit ses jours pour sauver ses parens, ses amis, sa fortune. Les troupeaux destinés à la fourniture des boucheries ont été noyés; on compte dans la seule Paroisse Saint Nicolas plus de mille têtes qui ont été jettées à la voirie. Le pont-neuf, un des plus beaux du Royaume, a été ébranlé. Jusqu'à présent le dommage est estimé à plus de deux millions.

On ne peut songer sans frémir, à cet affreux désastre; & nous ne connoissons pas encore les ravages causés dans les campagnes & les lieux circonvoisins. Nous sçavons seulement que le pont de Valentinne, nouvellement construit à grand frais, & un autre pont, grand nombre de moulins du côté de Mourejaud, S. Martory &c, ont été emportés. Le fléau regne encore. Qu'on juge par nos pertes de celles que les bords inférieurs & même supérieurs du fleuve auront essuyées. Que les suites de ce malheur, sans exemple, seront terribles, si la Providence ne daigne répandre sur ce pays les consolations de la miséricorde!

La terre étoit si fort durcie par la sécheresse que la pluie n'a pu la pénétrer; les eaux n'ont fait que glisser sur sa surface; elles ont formé des torrens, la Garonne a reçu ces torrens tout à la fois, une mer courroucée a englouti le pays.

Le septier de bled pesant 150 livres vaut 16 liv. 10 s., celui de seigle & de méteil 12 liv., le foin 2 l. 10 s. le quintal; & le char de paille 10 liv.

De Grenoble, *le* 23 *Septembre.*

Nous venons d'avoir un tems à souhait pour nos vignes: c'est une pluie de quelques jours qui a fait tout le bien possible: elle est suivie d'un très beau tems. Si nous avions eu de l'eau un peu plutôt, nos vendanges auroient été admirables; elles seront encore belles. Ceux qui ont des vins se hâtent de vendre pour profiter du haut prix auquel ils sont encore. Ils valent 27 livres la charge de 110 pots, pinte de Paris: le prix baissera certainement beaucoup, si la récolte se fait sans accident.

De Varenne (*en Argonne*), *le* 25 *Septembre.*

Le Clermontois a rendu au Ciel des actions de grace éclatantes à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Duc d'Enguien. Le 13 du courant, M. de Saint André qui commande pour S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé, donna ici la Fête la plus agréable aux amis de l'humanité. L'allégresse publique fut le cri de l'amour, de la reconnoissance, de la vertu & du bonheur. Le mariage de six pauvres filles, ouvrit ce spectacle intéressant. La jeunesse du pays forma un corps de cinq à six cens hommes, sous les drapeaux, avec six ouvriers en casque, haches & tabliers à leur tête, & des instrumens militaires. Les Bourgeois composerent deux troupes particulieres à pied & à cheval, avec des uniformes, & sous le nom de *Volontaires d'Enguien*. MM. Carrés, jeunes Citoyens, remplis d'imagination & de talens militaires, avoient dressé une troupe de Cavaliers qui, par la légereté de leurs mouvemens & la régularité de leurs évolutions, étonnerent les Spectateurs accourus de tous les environs. Il y avoit aussi une compagnie d'enfans de six à huit ans, *Canonniers d'Enguien*, en uniforme, avec un canon & un caisson à leur tête. Les Ouvriers des Forges de S. A. S. parurent, montés sur des ânes, en habit de travail, un outil de leur métier sur l'épaule. Des bandes de Bergers & de Bergeres galamment vêtus précédoient & suivoient cette compagnie. Ces Corps, après avoir complimenté le Commandant, formerent une double haie jusqu'à l'Eglise de la Paroisse devant laquelle les Dragons & l'Infanterie Bourgeoise se rangerent en bataille. Les futurs Epoux, vêtus aux dépens de M. de Saint-André, s'y rendirent, précédés par environ quarante Gardes du Prince, sous les ordres de leurs Officiers l'épée à la main. M. de Saint-André les accompagna, avec une foule de personnes de considération. Pendant la Bénédiction, il y eut plusieurs décharges d'artillerie. Après la cérémonie, il y eut un grand repas pour les nouveaux Mariés & leurs parens. Le soir, on chanta des *Te Deum*, on alluma des feux de joie, nouveau festin, illumination, danses. La Fête continua les deux jours suivans. Les nouvelles Mariées reçurent leur dot le

ſecond jour. Dans les repas, les Pauvres ont été les convives les plus diſtingués. Les tables étoient couvertes de gibier des réſerves de S. A. S. qui ne ſoufire point qu'il ſe multiplie au-delà des bornes. Enfin on a diſtribué du pain pour nourrir pendant huit jours cent cinquante familles indigentes. C'eſt ainſi que l'humanité remercie le Ciel de ſes faveurs, que le zele pur honore les hautes vertus & le ſang de nos Rois, & que le Peuple ſent que nos Princes naiſſent pour faire des heureux.

Les autres Villes de la Province ont également ſignalé leur joie par des Fêtes brillantes; celle de Clermont s'eſt particuliérement diſtinguée.

De Loire (*en Lyonnois*), *le 25 Septembre.*

Cette Paroiſſe fournit une partie des meilleurs marons qui ſe vendent ſous le nom de *marons de Lyon;* & ce genre de récolte eſt un des foibles moyens que nous avons pour acquitter nos charges. La ſéchereſſe de cette année a fait ſouffrir nos maronniers, & le fruit ſera cher.

Na. La culture des maronniers de Lyon n'a été décrite par aucun Auteur Economique, à ce que l'on croit. On en donnera une idée, après un voyage qu'un Citoyen dont le zele répond aux connoiſſances & dont la correſpondance précieuſe mérite de notre part un hommage public, ſe propoſe de faire ſur les lieux.

De Saint-Remy (*près Chalons-ſur-Saône*), *le 26 Septembre.*

Il y aura, cette année, dans la Bourgogne une grande quantité de vin; à l'égard de la qualité, on ne peut pas encore en décider. Cependant l'opinion générale eſt qu'ils ſeront verds.

Toutes les terres de ce canton bon par lui-même ſont en culture: l'Art pourroit y être perfectionné; mais nos Laboureurs ſont ſi attachés à leurs anciennes pratiques qu'ils rejettent, ſans examen, toute innovation qu'on peut leur propoſer. Il n'y auroit que l'exemple couronné d'un ſuccès conſtant qui pût, à la longue, les déſabuſer & les gagner.

De Tours, *le 29 Septembre.*

Des Habitans de cette Ville font, depuis pluſieurs années, de la graine avec des cocons blancs; & ils s'en trouvent très-bien. On ſçait que la ſoie qui provient de ces cocons a, entr'autres, l'avantage particulier de pouvoir acquérir la qualité des ſoies de Nankin. On s'occupe beaucoup dans cette Province de l'éducation des vers à ſoie. Si depuis quelques années, cette récolte n'y a pas été avantageuſe, il faut s'en prendre aux intempéries qui ne ſont qu'accidentelles, & à de mauvaiſes pratiques qu'il eſt très-facile de réformer. D'alleurs la Pépiniere Royale de mûriers, établie en cette Ville, fournit un nombre prodigieux de plants d'arbres dont l'eſpece & la bonne culture ſecondent parfaitement les vœux de nos Concitoyens.

De Paris, *le 3 Octobre.*

Entre les cauſes ſingulieres élevées par les Corporations d'Arts & Métiers, il n'y en a peut-être aucune qui réponde mieux au mérite de ces inſtitutions que le procès de la Communauté des *Maitres Fayanciers, Patenotriers, Boutonniers en émail* &c, contre les ſieurs *Bourbon, Ingénieur du Roi & de l'Académie Royale des Sciences; Capy, Fabricateur des inſtrumens de Phyſique en verre, de la même Académie; Aſſiez-Perica, Phyſicien* &c, tous Compoſiteurs & Fabricateurs de Barometres, Termometres &c. Les Jurés de ladite Communauté prétendoient que leurs Statuts leur avoient excluſivement adjugé la fabrication des barometres, avant que les barometres fuſſent inventés; que l'Art de peſer l'air & d'en prédire les variations appartenoit inconteſtablement à celui de vendre des pots, des bouteilles & des boutons d'émail; que des Etrangers qui, ſuivant les certificats de l'Académie des Sciences, exerçoient ſupérieurement un Art créé par de grands Hommes, devoient le céder à des Fayanciers & Emailleurs qui n'avoient pas inventé cet Art, & qui ne faiſoient encore très-bien que des ouvrages de ce genre aſſez mauvais ou fort communs; & qu'il ſeroit contre l'ordre public d'employer du verre & de ſe ſervir de tel ſoufflet, ſans en avoir acheté le droit des Marchands de fayance &

d'émail. En conſéquence, les Jurés Fayanciers avoient habilement procédé, ſuivant la coutume de ces Officiers, par ſaiſies & exécutions contre leſdits Compoſiteurs de barometres. Par appel de ces derniers, la cauſe a été portée du Châtelet devant le Parlement. Le libre exercice de leur Art noble & ſçavant a été bien défendu par M. Perrin, à l'Audience, & par M. Linguet dans un Mémoire dont nous réſervons un extrait pour notre Journal. Le Parlement, par Arrêt du 29 Août dernier, a rendu aux ſieurs Bourbon, Capy, Aſſiez, la juſtice qu'ils réclamoient; & à leur Art la liberté qu'exigeoient l'ordre naturel, les droits du génie, & les progrès des ſciences.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre écrite de Dreſde à un Correſpondant de la Gazette & du Journal d'Agriculture de Paris à Francfort ſur le Meyn, contenant l'état de diverſes inventions modernes.

L'on a fait mention de nos établiſſemens dans la Gazette d Agriculture de Paris; je vous en dois, Monſieur, des remercimens. Votre zele mérite bien d'être encouragé; l'objet en eſt louable, puiſque c'eſt l'utilité publique; ſi votre exemple étoit ſuivi, les découvertes, les inventions paſſeroient rapidement d'un pays à l'autre, & ſeroient bientôt communes à toute l'Europe. Vous avez fait connoître à l'Etranger nos établiſſemens fondés par la munificence de nos Auguſtes Souverains & par la généroſité de nos Citoyens auſſi ardens pour le bien de la Patrie que diſtingués par leurs lumieres. Nous tâcherons de ſoutenir la bonne idée que vous donnez de nous aux autres Nations, & nous eſpérons les convaincre toujours plus, qu'elles n'ont fait que nous rendre juſtice en nous accordant quelque part dans leur eſtime.

Je vous envoye, Monſieur, quelques exemplaires de la liſte de tous les plans & modeles économiques qui ſe trouvent au Bureau, & que vous avez intention de communiquer à ceux qui voudroient en faire uſage. Je puis vous aſſurer que l'inſtitution du Bureau ne tend qu'à l'utilité publique de tous les pays, c'eſt pourquoi on ne refuſe à perſonne la communication de tout ce qui s'y trouve recueilli. Il eût été difficile de joindre le prix des modeles; parce que ces prix dépendent beaucoup du plus ou moins d'habileté des Ouvriers qu'on employe, auſſi-bien que de l'élégance, la propreté plus ou moins grande qu'on exige: mais vous n'avez qu'à vous adreſſer à l'Inſpecteur du Bureau pour tout ce qui pourra convenir à Meſſieurs vos Correſpondans. Ils ſeront bien ſervis.

Vous m'obligerez beaucoup, Monſieur, de me procurer à votre tour un catalogue exact de tous les plans & modeles que vous pouvez tirer de vos Correſpondans de France, du Nord & de l'Italie. Il ſeroit bien à ſouhaiter qu'on fit partout de pareilles collections; ſi le Bureau Royal de Correſpondance Générale de Paris n'avoit pas encore adopté ce projet, je vous prierois de faire tous vos efforts ſoit par vous-même, ſoit par vos amis, pour qu'il voulût entrer dans ce plan; cet objet peut être de la plus grande utilité pour chaque Propriétaire en particulier, & en général pour toute l'Europe. Vous embraſſez dans votre Correſpondance la France, l'Italie, l'Allemagne & tout le Nord, vous pouvez, plus que perſonne, contribuer à l'exécution pleine & entiere d'un des plus utiles projets qu'on puiſſe former; je ne doute pas que vous ne vous y prêtiez avec plaiſir & que vous n'y travailliez avec ardeur, parce que je ſçais que vous êtes ſenſible à la gloire de ſervir l'humanité. Quand on a le cœur bien fait, n'eſt-on pas dédommagé de ſes peines, lorſqu'on a la douce conſolation d'avoir bien mérité de ſes ſemblables? J'ai l'honneur d'être &c.

Cette liſte des plans & modeles commence à l'année 1763 & finit en 1771; elle renferme 177 plans ou modeles, dont nous annoncerons une partie, en attendant que nous en recevions les deſcriptions que nous aurons ſoin de communiquer au Public.

Deſſin & deſcription d'une nouvelle pompe très-commode & très-durable; elle eſt de l'invention du ſieur Dobe, Serrurier à Herzberg.

Modele & deſcription d'une machine pour prendre les taupes, par M. Richard d'Erforth.

Machine pour arracher les arbres avec leurs racines, & tranſporter d'un lieu à un autre des édifices. (L'on en a fait l'eſſai dernièrement, & l'on a tranſporté une tour de l'endroit où elle avoit été conſtruite à une autre place).

Modele d'un fourneau de Hollande & du Pays de Cleves, pour le charbon de terre & la tourbe.

Autre du ſemoir de M. de Châteauvieux, ſimplifié par M. Tſchiffeli, & d'un fléau très-léger.

Chaiſe pour les malades, où ils peuvent fort commodément lire, écrire & manger.

Eſpece de chandelier très-commode, lorſqu'on veut lire dans ſon lit; la lumiere s'éteint dans un tems marqué à volonté; ainſi l'on ne court aucun riſque, quand même on viendroit à s'endormir en liſant, de mettre le feu au lit &c.

Armoire à lit qui peut également ſervir de garderobe.

Modele d'un *rouloir* ou *repaſſoir* pour le linge; cet inſtrument de nouvelle invention eſt d'un uſage auſſi utile que commode.

Deux fourneaux de cuiſine inventés dans le Woigtland; l'on y épargne les deux tiers du bois, & ils ſervent à faire cuire les mets à 100 & même 150 perſonnes. On voit aſſez de quelle utilité ces fourneaux peuvent être dans les Hôpitaux, les Penſions, les Maiſons Religieuſes &c.

Fourneau économique pour la tourbe; on pourroit en faire uſage en Flandre & dans les Pays-Bas François.

Plan d'un vaſte bâtiment pour les leſſives & qui a été exécuté depuis peu en Allemagne.

Modeles de divers inſtrumens de guerre des Anciens, comme la *baliſte* d'Archimede, la *catapulte* des Grecs, *l'onager* des Latins; avec des inſtructions ſur les uſages auxquels ils pourroient ſervir.

Modele d'un moulin à épicerie & d'une machine propre à réduire en poudre les matieres dures.

Autre d'une barriere pour fermer les grands chemins; lorſqu'on eſt à cheval, on peut, ouvrir avec le fouet ou une baguette, cette bariere qui ſe referme d'elle-même.

Fourneaux de fonte nouvellement inventés pour les grandes forges des mines du Comté de Solm.

Modele de la machine de Radzivil pour nettoyer les étangs.

Autre d'un ſeran ou affinoir pour le lin, fait de fil d'archal.

Nouvelles ruches où les abeilles ſe conſervent mieux que dans les ruches ordinaires.

Moulin pour hacher la paille, inventé en Franconie; autre moulin pour le même objet, & qui eſt mis en mouvement par des chevaux.

Nouveau rouet à filer; modele d'une grande machine à battre le grain; autre d'une machine pour enfoncer les pilotis; autre pour le même objet & avec laquelle on enfonce en très-peu de tems les pilotis ſoit perpendiculairement ſoit en travers.

Modele d'un fourneau très-économique pour les appartemens; autre d'une lampe économique avec une pompe en forme de bougie; autre d'une machine hydraulique avec laquelle une ſeule perſonne éleve à 7 ou 8 pieds de haut juſqu'à 12000 pots d'eau dans l'eſpace d'une heure; cette machine eſt de la plus grande utilité pour arroſer les prairies un peu élevées.

Modele d'un foyer économique de cuiſine avec des pots de fer, le tout inventé en Suiſſe; modeles de deux axes de voiture, l'un & l'autre fort propres à obvier à toutes ſortes d'accidens; inſtrument pour marquer les arbres ſans nuire à leur accroiſſement; différens reſſors pour les ſofas & les canapés, inventés à Dahme; deſſin d'un bon fourneau à vent; modele d'un fourneau de brique pour le charbon de terre ou la tourbe.

Modele d'une invention économique pour faire ſécher toutes ſortes de fruits, ſans uſer beaucoup de bois, & ſans que les fruits perdent de leur qualité par cette opération; autre d'une cuve pour la leſſive, de l'invention de M. Schaeffer; autre d'un foyer économique pour le ménage &c. &c.

II.

Maniere de cultiver le chou-rave dans le Milanois.

La culture de ce légume commence à ſe répandre dans l'état Eccléſiaſtique, la Toſcane & le Milanois. Les Souverains reſpectifs de ces Etats l'ont encouragée & par des

eſſais & par des inſtructions. Les eſſais ont été heureux, les inſtructions ont été très-bien faites. Nous avons traduit & publié dans notre Journal l'excellent Traité de M. Griſelini; ſes concurrens ont auſſi bien mérité de leur Patrie. Leurs ouvrages offrent ſurtout des comparaiſons très-utiles des différentes cultures ſuivies en différens pays, comme en Flandre, en Hollande &c. De ces comparaiſons raiſonnées, ils ont formé des méthodes particulieres. Celle que l'on a adoptée dans le Milanois, épargne, dit-on, beaucoup de terrein & de travail; & le chou-rave traité de cette maniere, doit, ajoute-t-on, donner un produit plus conſidérable. Cette méthode doit être publiée par la voie de l'impreſſion; en attendant, nous en donnerons une légere idée.

Après avoir bien ſarclé le terrein que l'on veut employer, on lui donne le premier labour vers la mi-Juillet. Même opération au commencement d'Août. Vers la fin de ce mois, troiſième labour, après quoi l'on a ſoin d'écraſer les mottes qui reſtent ſur la ſurface.

Alors on commence à enſemencer la place ainſi préparée, en obſervant que les grains de ſemence ne ſoient pas trop près l'un de l'autre; & qu'ils ſe trouvent à une diſtance à peu près égale. C'eſt pour cela qu'on méle avec la ſemence un peu de terre bien mondée, ou, ce qui vaut mieux, du ſable bien fin. Il faut que le terrein ſoit un peu humide. S'il n'a pas cette qualité, on attend une petite pluie pour lui confier la ſemence; ſans quoi elle germeroit difficilement.

Auſſi-tôt qu'on a jetté la ſemence, il faut la couvrir de terre; ce qui peut ſe faire aiſément avec un rateau à dents de bois. Peu de jours après, on voit la tige des plantes, qui commence à percer la ſurface de la terre, & qui s'éleve enſuite avec un accroiſſement ſi ſenſible que vers le commencement d'Octobre, elles ont déjà atteint la hauteur d'un pied.

Cette époque eſt le tems où l'on commence à ſarcler, & à extirper les herbes étrangeres, afin que le chou-rave qui, de lui même, eſt très-vorace, trouve aſſez de ſuc pour ſa ſubſtance. Pour que cette opération ſoit plus facile, on a grand ſoin qu'il y ait d'une plante à l'autre au moins un pied d'intervalle. Lorſqu'on a pris toutes ces précautions, les choux offrent, au mois de Janvier ou de Février, un coup d'œil auſſi riant & auſſi frais que les plus belles plantes.

Quand le chou-rave commence à fleurir, ce qui arrive à Milan dans les premiers jours de Mars, on ſarcle de nouveau, mais avec plus d'exactitude encore que la premiere fois. On élague, pour ainſi dire, chaque branche l'une après l'autre, en prenant bien garde de ne pas laiſſer de l'herbe au pied de la plante: on enterre toute celle qu'on trouve à côté de chaque chou; cette herbe ainſi enfouie pourrit bientôt, & c'eſt une nouvelle nourriture pour les plantes qui prennent alors une vigueur & une étendue conſidérables.

III.

AVIS.

Les bons Paſtels, bien aſſortis, faits avec les plus belles couleurs de même qualité, & à l'imitation de ceux de Lauſanne, ſe trouvent chez Madame Hebert, Peintre de l'Académie, en double boîte, boîte, demi-boîte & en détail. Elle en envoye en Province aux adreſſes qui lui ſont indiquées.

Son adreſſe eſt à Paris, rue & vis-à-vis les murs du jardin de l'Hôtel de Condé, près le Palais du Luxembourg, Fauxbourg Saint-Germain, l'avant-derniere porte cochere à droite en entrant par la rue de la Comédie Françoiſe.

Les perſonnes qui lui feront l'honneur de lui écrire ſont priées d'affranchir les ports de lettres.

IV.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 26 Septembre 1772, au Mercredi 30 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19, 24 à 28 livres *le ſeptier; idem* nouveau, de 21 l. 10 ſ., 24 à 27 l. 15 ſ.; *id.* au Port de la Gréve, de 22 à 29 l. Le ſeigle, de 14 liv. 15 ſ. à 15 liv. 10 ſ.; l'orge, de 9 liv., 11 liv. 10 ſ. à 12 liv. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 26 Septembre 1772 au Mercredi 30 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 23, 23 l. 10 ſ. à 24 l. 5 ſ.; *idem* nouvelle, de 20, 21 à 23 l.; *idem* au Port de la Grêve, de 20 à 22 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 3 Octobre 1772, de 51 à 52 liv.; *idem* nouveau de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 49 à 50; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Octobre 1772.*

		℔	s	d
Or de Portug. à			720	
Du Mexique à			716	
Du Perou à			708	
Les guinées à			719	
Ducats à			98	
Or fin à 23 k. 31 32.			99	10
Or à 20 karats à			84	
L'argent à 11 d. 20 g. à			53	10
Idem à 11 d. 10 gr. à			51	15
Piaſtres à			49	

marc. / once. / marc.

CHANGES DE PARIS, *du 3 Octobre 1771.*

Amſterdam	55	1/8 à 1/2
Londres	31	1/2
Hambourg	184	à 183 3/4
Madrid	15	4
Cadix	15	2
Livourne	95	3/4
Gênes	94	3/4
Lyon, *Saints*	1/3	p. 0/0 b.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, 6 dern. mois 1771 & 6 p. mois 1772.

Du Jeudi 1 Oct. 1772.		Du Vendredi 4.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*	
Courmont, ſix p. mois 1772.	A.	Lempereur, ſix d. mois 1771.	Z.
Deſchapelles, *id.*	A.	Rouillard, *idem.*	Z.
Nau, *idem.*	C.	Boſcheron, ſix p. mois 1772.	A.
S. Janvier, *id.*	C.		
Delagarde, *idem.*	E.	Penchain, *id.*	C.
.....		Patu, *idem.*	L.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1772.	*Jeudi 1.*	*Vendredi 2.*	*Samedi 3.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1265 62 1/2	1260 55 52 1/2 50	1250 52 1/2
D°. 16/25es. à 7 cou.			
D°. 8es. à 4 coup.			
D° 25es. à 4 coup.			
Emprunt Oct.			

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Samedi 17 Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 27 Septembre.*

LA récolte des grains n'a pas été auſſi abondante dans ces contrées que le promettoit la beauté de la ſaiſon, en partie à cauſe de la qualité des grains que l'on avoit ſemés, & en partie par un effet des inondations qui ont couvert les lieux bas. Cependant elle ſuffit à la conſommation des Habitans ; & ceux des pays voiſins doivent ſortir de l'horrible état de miſere dans lequel ils ont été plongés, les deux années précédentes. L'on a calculé que la ſemence avoit rendu ſix pour un ; ce qui, ſans être conſidérable, ne fait pas une récolte mauvaiſe.

DE SACHSENFELD, *le 29 Septembre.*

Il eſt encore tant de malheureux qui ne ſentent qu'ils exiſtent que par la miſere, & qu'ils ſont hommes que par des comparaiſons, il y en a tant encore, que la bienfaiſance d'abord excitée par les premieres impreſſions de leurs maux & peut-être amortie par leur continuité, ſemble réduite à retirer de deſſus leur tête ſa main libérale & tutélaire. Cependant ils ne ſont pas tout-à-fait abandonnés : la ſenſibilité d'un petit nombre d'hommes qui ne vivent, pour ainſi dire, que dans leurs freres & de l'exercice des œuvres de miſéricorde, ne s'épuiſe pas. Lorſqu'ils ont tout donné, ils ne s'occupent que des moyens de donner encore. Ce dévoûment héroïque eſt la maniere d'exiſter de M. le Comte de Solms. Après s'être mis, pour ainſi dire, en communauté de biens & de maux avec les pauvres, après avoir répandu ſur eux ſa richeſſe comme ſi elle leur avoit appartenu, après avoir contribué à l'établiſſement des Ecoles gratuites, payé le travail des indigens en état de remplir le vœu de la nature, ſoutenu l'impuiſſance confiée par la Providence à la charité pure, en cachant, autant que l'a pu ſa vertu, les œuvres de ſa droite à ſa gauche, & refuſant le tribut de la reconnoiſſance, ce Seigneur vient de réveiller la compaſſion dans les ames ſenſibles par les exhortations pathétiques d'un zele auſſi vif que généreux. Il expoſe dans un écrit public qui ſuffit à ſa gloire, que malgré toutes les précautions priſes pour fournir des remedes aux malades, une nourriture convenable aux convaleſcens, des ſecours aux pauvres honteux &c, les maux, quoique moins grands, ſont grands encore. Il eſt vrai, dit M. le Comte de Solms, que la récolte a été abondante ; mais ceux qui ne poſſédent rien, qui ſont nus, qui ne pourroient acheter du pain à trois pfennings (2 deniers de France) la livre, comment vivront-ils ? Dans pluſieurs ménages compoſés de cinq perſonnes, il en eſt mort deux, les trois autres meurent d'inanition. Que ceux qui auroient la force de ſoutenir ce ſpectacle déplorable, ſe tranſportent à Crotendorf, à Ritterſgrin &c.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

L'épuiſement des Habitans de Crotendorf eſt au point que ſix perſonnes obligées dernièrement de porter un mort en terre, ſuccomberent ſous le poids, tomberent de foibleſſe, & moururent dans l'eſpace de quinze jours. Les malheureux qui ſurvivent, comment ſupporteront-ils les rigueurs de l'hiver, quand ils n'ont pas la force d'aller ramaſſer du bois, quand ils n'ont pas même des lambeaux pour ſe couvrir, & que la pudeur ne leur permet pas de paroître dans les Egliſes ou déſertes ou remplies de moribonds. Telle eſt la peinture que M. le Comte de Solms fait d'une partie de la Saxe pour pénétrer les bonnes ames de ſes propres ſentimens & les engager à adoucir le ſort affreux du Peuple que l'humanité lui a fait adopter pour ſa famille.

ITALIE.

De Milan, *le 19 Septembre.*

S. A. R., pour prévenir une partie des inconvéniens que l'exécution de la défenſe d'exporter des grains pourroit entraîner, a jugé convenable d'ordonner qu'on ne molesteroit en aucune maniere ceux qui conduiroient des grains, tant qu'ils ne ſe trouveroient pas dans la partie de la frontiere où la libre circulation n'eſt pas permiſe par le nouveau plan d'Annone, de marquer les endroits qu'envelopperoit la défenſe à trois lieues des confins, de fixer les formes à ſuivre pour la vérification des permiſſions particulieres &c.

De Venise, *le 19 Septembre.*

Le 12 de ce mois, on a publié un Edit qui permet l'introduction des bleds de Turquie venant de l'Etranger, mais uniquement par la voie des Ports de cette Capitale, & juſqu'au 11 Décembre prochain. Ces permiſſions limitées de ſecourir le pays prouvent qu'on ne le croit pas fort dépourvu.

De Florence, *le 22 Septembre.*

S. A. R. fidele à remplir ſes glorieuſes deſtinées, acquiert tous les jours, par des ſuppreſſions de taxes & de réglemens, un empire & des tréſors nouveaux dans le cœur & dans la richeſſe de ſes Sujets. Par un Edit du 10 Septembre, publié le 18, ce Prince, pour étendre la liberté de la vente des denrées dans les lieux publics de cette Ville, a aboli, à commencer du 1 Novembre prochain, les taxes & les droits du Marché, à quelque titre qu'ils fuſſent perçus, ſoit de place ſoit de prêt de poids & meſures, avec permiſſion à toute perſonne de vendre des vivres & autres eſpeces, dans tous les lieux publics, ſans néanmoins embarraſſer les paſſages, ſans s'établir aux portes des maiſons, des boutiques &c, à moins que les Propriétaires ou Poſſeſſeurs n'y conſentent, & ſans pouvoir acquérir, même par la poſſeſſion, aucun droit ſur les places que l'on aura occupées. Tout ce que la juſtice ordonne, ce que la ſageſſe conſeille, ce que la bienfaiſance inſpire, les loix ſucceſſives de S. A. R. nous le retracent & nous en font jouir.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 3 Octobre.*

Le 4 Avril dernier, le Capitaine James Wilder partit de James-Town dans la Virginie ſur la *Diligence* pour exécuter le projet formé par des Marchands & des Colons de tenter la découverte du paſſage au nord-oueſt. Le 30, il entra dans la Baye d'Hudſon. Le 5 Mai, il s'éleva juſqu'au 63°. degrés 20 min. de latitude. Ayant enſuite doublé les Caps Dolbs & Hope, à travers des difficultés & des dangers continuels, une mer ſans glace & un courant très-fort lui donnerent de vives eſpérances. Deux jours après, il ne trouva qu'une large baye; enfin s'étant élevé avec beaucoup d'effort juſqu'au 69°. deg. 11 min., il fut obligé d'abandonner l'entrepriſe, perſuadé qu'il n'avoit franchi cette mer qu'à la faveur d'une crue d'eau, & qu'elle étoit habituellement couverte de glace & impénétrable. Le 29 Juillet dernier, il eſt rentré dans le Port d'où il étoit parti.

L'exemple du Général Smith a engagé quelques Propriétaires à ſouſcrire pour la ſomme de 50,000 l. ſt. à l'emprunt que la Compagnie eſt obligée de faire pour ſes beſoins préſens. Les Directeurs conferent avec le Miniſtere ſur les moyens de remédier aux déſordres de l'Inde.

Le renchériſſement du lait excite une ſorte de fermentation. Ces dernieres années, il ne ſe vendoit que trois demi-ſous la quarte ou pinte; il eſt monté à deux ſous, & il vient d'être porté à deux ſous & demi & au-deſſus. Cette augmentation ſouleve d'autant plus les eſprits qu'il y a eu abondance dans les pâturages. Les Revendeurs de lait la rejettent ſur les maîtres des beſtiaux, ceux-ci ſur les Braſſeurs à qui l'on attribue la cherté des grains. Au milieu de ces différends, on apperçoit l'influence que les prix des denrées de premiere néceſſité ont ſur les prix des autres denrées & de toutes les choſes vénales. On prétend qu'il y a un concert entre les plus riches vendeurs de laitage pour amener la cherté; on dit que les revendeurs en font un auſſi de leur côté pour n'acheter qu'à moindre prix: la juſte concurrence de ces intérêts reſpectifs qui tend ordinairement à établir le prix moyen, produit, par l'aigreur qui s'y mêle & qu'on entretient dans les eſprits, en premier lieu la cherté, en ſecond lieu des démêlés d'une très-dangereuſe conſéquence. Il vient d'y avoir des querelles très-vives entre les uns & les autres, & il y a eu beaucoup de lait perdu dans le tumulte. Lorſqu'on a imbu le Peuple de préjugés contraires au droit de la propriété ſur les conſommations, le Peuple auſſi voudroit taxer à ſon tour, il n'y a plus de vente libre, tout le monde conſpire contre les vendeurs; & pendant que chacun eſt ſi jaloux de ſes propriétés particulieres, tous conſpirent à violer les droits des Propriétaires des principales conſommations. Si la cherté du lait n'avoit pas, dans les mains des maitres du bétail, une cauſe réelle & puiſſante, le refus d'en acheter les auroit bien forcés à baiſſer le prix: mais la haine & la violence s'en mêlent, ils en ſouffriront tous, & le Peuple en ſera la principale victime.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

AIX (*en Provence*), *le 6 Octobre.*

La Province vient de faire réimprimer & répandre un Mémoire ſur la maniere de préſerver le froment du charbon, ſuivant la méthode connue de M. Tillet, de l'Académie Royale des Sciences de Paris.

La nuit du 15 au 16, le vent, la pluie & le tonnerre cauſerent quelque dommage dans nos cantons. La foudre tomba ſur l'Égliſe de S. Jean de Malte.

Les Lettres-Patentes du 2 Avril concernant la régie des cuirs, ci-devant annoncées, ordonnent qu'aucuns cuirs & peaux ne ſeront peſés & marqués de perception, qu'ils ne ſoient entiérement ſecs. Cependant les Tanneurs qui n'ont pas droit de corroyer ou qui ne corroyent pas eux-mêmes, continueront de vendre les peaux de veau ſur le bord des foſſes aux Corroyeurs ſeulement, après qu'elles auront été priſes en charge & marquées de préparation par les Commis, leſquels les feront enſuite peſer & marquer de perception après les derniers apprêts de la corroyerie. Les Tanneurs & Fabricans ou Apprêtans cuirs & peaux auront leurs marteaux particuliers qu'ils appliqueront ſur les cuirs de leur fabrication. Ils ne pourront vendre aucuns cuirs ou peaux en cours d'apprêt, comme auſſi recoucher en foſſe ou remettre en cave les cuirs marqués de charge ou de perception. Il leur eſt défendu d'acheter & faire conduire chez eux des cuirs & peaux tannés & apprêtés, ſans avoir fait la déclaration & pris un laiſſez-paſſer au Bureau du Régiſſeur. Les Hongroyeurs ne pourront faire peſer & marquer leurs cuirs de perception, qu'après qu'ils auront été mis en ſuif; ils payeront les droits ſans diminution du poids des ſuifs trois mois après la peſée; ceux qui font des cuirs en blanc ſans les préparer en ſuif, vendront leſdits cuirs en blanc, à la charge de les faire marquer de perception & de prendre un laiſſez-paſſer. Les Mégiſſiers, Bourreliers & Gorliers ſeront tenus de déclarer les cuirs & peaux qu'ils voudront ſortir des aluns pour les mettre ſur des perches, à l'effet d'être pris en compte & marqués de préparation. Les Chamoiſeurs qui enverront fouler leurs cuirs & peaux dans les moulins de l'intérieur du Royaume, ſeront tenus au retour & avant le déchargement deſdits cuirs, de faire leur déclaration pour leſdits cuirs être pris en compte & marqués de préparation &c. Les Marchands, Voituriers &c, qui enleveront des cuirs verds ou des peaux en poil ou en laine dans l'étendue des quatre

lieues frontieres de l'Etranger, pour les tranſporter dans l'intérieur du Royaume, en feront leur déclaration & prendront un acquit à caution. La reſtitution des droits ordonnés à la ſortie des cuirs tannés pour l'Etranger, n'aura plus lieu que pour les deux tiers deſdits droits, & dans le ſeul Bureau de l'enlevement, & pour les ſeuls cuirs entiers &c.

De la Rochelle, *le 6 Octobre.*

La ſaiſon a été aſſez convenable pour les vendanges. Le raiſin rend beaucoup. On n'avoit compté que ſur une demi-récolte ordinaire en vin blanc, on en aura preſque par tout les deux tiers. Le vin rouge eſt très-abondant, eu égard à ce que les meilleures plantes ont produit depuis quelques années. On ſe néglige beaucoup dans cette culture; les dernieres récoltes ne l'encourageoient pas, elles n'enrichiſſoient pas le Vigneron; & il faut des avances & du courage & beaucoup de courage pour lutter contre des obſtacles ſans ceſſe renaiſſans.

Le 19 du mois dernier, un Fermier a été condamné à cinq cens livres d'amende, pour avoir vendu quinze pochées de bled & quinze de méture hors les lieux & heures de Marchés. La Police eſt très-exacte à punir ces ſortes de contraventions qui ſe renouvellent fréquemment Le grain n'en eſt pas plus commun & moins cher. Cependant il ſemble qu'à Marans la balance veut baiſſer. Les ſels ont augmenté tout d'un coup conſidérablement à l'Iſle de Ré.

D'Amiens, *le 8 Octobre.*

Les grains ne varient pas beaucoup dans ces Provinces. Dans quelques Marchés, comme ici, ils éprouvent une diminution; dans d'autres comme à Lille, une augmentation, l'une & l'autre peu conſidérables. La ſaiſon retient les Laboureurs à la campagne : quoiqu'entrecoupée d'intempéries paſſageres, elle eſt favorable à leurs travaux. L'automne ſemble déjà promettre une bonne année; un bon augure eſt un encouragement.

D'Arpajon, *le 9 Octobre.*

Depuis quelques années, la Direction des ponts & chauſſées a fait ouvrir, par ordre du Roi, à l'occaſion des chaſſes, un chemin pavé à Orcay. Les travaux en ſont avancés. Au printems prochain, le chemin ſera praticable juſqu'à Soucy où il joindra la route entretenue par S. M., aboutiſſante à celle de Paris à Dourdans, près Bruyeres-le-Châtel à une demi-lieue de cette Ville. La proximité de cette grande communication nous fait eſpérer qu'elle ſera pouſſée juſqu'ici.

Il n'y a preſque point de jour qu'il ne ſorte de cette Ville des voitures chargées de vins & de marchandiſes pour Verſailles, S. Germain, la Normandie &c. Les Commiſſionnaires & les Rouliers ſont tout prêts à ſuivre la nouvelle voie : elle abrégeroit leur route de deux lieues qu'ils ſont obligés de faire pour tourner par celle d'Orléans. Même avantage pour les retours. Notre commerce ſur la rive gauche de la Seine n'y gagneroit pas moins, ce qui tourneroit auſſi à l'avantage de l'Orléanois & autres Provinces où nous envoyons des proviſions de conſommation journaliere.

Un autre grand intérêt que nous y trouverions, ce ſeroit pour notre Marché de bled qui ſeroit plus fréquenté par les Fermiers des territoires attenans à la jonction.

C'eſt donc une faveur à ſolliciter vivement. Il a été dreſſé, ſur l'objet de cette communication, un Mémoire dans lequel l'Auteur en explique en détail les différens avantages, par des inſtructions curieuſes ſur les différentes branches de commerce & d'échanges entre les Provinces du Nord & celle du midi particuliérement ſur le commerce de la Loire pris à Orléans, & celui de la Seine pris au Pecq près Saint-Germain.

De Paris, *le 14 Octobre.*

Il eſt vérifié dans divers cantons de l'Iſle de France & de pluſieurs autres Provinces, que les bleds qui avoient peu grainé, rendent beaucoup de farine. Deux ſeptiers & un minot de bled, meſure de Paris, ont rendu dans nos environs autant de farine & de meilleure qualité que trois ſeptiers de la même meſure de l'année derniere. Les vendanges ſont en général très-bonnes, & elles ſe font par un beau tems.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre d'un Gentilhomme de Châteauroux en Berry, au ſujet de l'écobuage. A Paris le 6 Août 1772.

MONSIEUR,

Votre Gazette, N°. 59, article de *Tours*, ne laiſſe point de doute ſur l'exiſtence d'une opinion prédominante dans le pays, je ne dirai point parmi les Cultivateurs, puiſqu'ils adoptoient l'opération qu'elle condamne, mais parmi des Citadins qui, étrangers à ce genre de travaux, voudroient, par une erreur dont ils ne prévoyent pas les ſuites funeſtes, qu'elle fût défendue dans le ſeul tems où il eſt convenable de la faire. Le Gouvernement a puiſſamment encouragé les défrichemens des terres incultes par des loix proſperes. Ces loix approuvent donc les moyens juſtes & ſages que la nature & l'art nous indiquent pour parvenir à une fin ſi déſirable. Or le moyen le plus propre pour préparer la converſion des friches en guérets, c'eſt le brûlis ou écobuage. Les Adverſaires de cette opération la favoriſeront eux-mêmes, lorſqu'ils verront combien elle eſt conforme à l'intérêt public. Voici les griefs des Parties plaignantes.

1°. Elles prétendent que *les cendres qui proviennent de l'incinération & de l'action du feu qui excite les ſels, procurent d'abord quelques récoltes abondantes; qu'il eſt de notoriété que la terre bientôt épuiſée refuſe le fruit du travail; que le terrein n'étant à la fin d'aucune reſſource, on eſt obligé de l'abandonner.*

Le titre de cette *notoriété* là eſt apparemment dévolu à un ſeul & unique canton; car je puis répondre qu'il eſt de *notoriété* généraliſée dans le Royaume, & très-poſitive, particuliérement en Dauphiné, que l'incinération eſt le ſeul moyen connu & admis pour remettre en valeur les terres épuiſées. Je ſoupçonne même que le titre de la *notoriété* des dangers de l'opération dans ce canton même, n'eſt pas abſolument inconteſtable, puiſque les Adverſaires de l'écobuage ſe plaignent griévement de ce qu'on y a recours: ce fait eſt un peu en contradiction avec la notoriété prétendue.

Vos Correſpondans de Grenoble vous aſſureront, Monſieur, que les terres des environs de cette Ville produiſent ſans interruption; & dès qu'on apperçoit quelque ſigne de ſtérilité, on n'héſite jamais d'écobuer & de brûler. C'eſt la reſſource infaillible des Cultivateurs de ce pays-là; & l'expérience les a convaincus de l'excellence de leur méthode. Je doute fort qu'une prohibition revêtue d'une peine pécuniaire les arrêtât un ſeul inſtant; ils ne redouteroient tout au plus cette peine, que comme une eſpece de frais qui diminueroit les bénéfices de cultivation: ils aimeroient mieux payer, cultiver & recueillir, à moins que ces frais n'abſorbaſſent les bénéfices, que d'abandonner leurs terres.

Ces mêmes Correſpondans ne manqueront pas auſſi de vous faire obſerver, Monſieur, que les Adverſaires de l'écobuage ne paroiſſent pas connoître ſuffiſamment les principes de l'opération. Ils vous diront qu'ils regardent le procédé de l'incinération, conduit avec ſageſſe, comme un moyen le mieux éprouvé de reſtituer à leurs terres la quantité prodigieuſe d'alkalis que leur enlevent annuellement les récoltes; & qu'ils ne pourroient compenſer tout au plus que par des maſſes exorbitantes de fumier, ſupérieures au produit de leurs fourrages. Ils vous diront que par la voie de l'incinération, ils créent de nouveaux alkalis, neutraliſent la ſurabondance des acides de leurs terres, operent des combinaiſons nouvelles analogues à la germination & à la reproduction de leurs grains; & que par-là ils n'interrompent point la progreſſion ſucceſſive de leurs récoltes.

Mais, ajouteront ces Correſpondans, pour parvenir à ces ſuccès, il faut commencer par régler les procédés. L'épaiſſeur de vos gazons doit être relative à la quantité des racines des végétaux qui les lient. Vous devez en diminuer le volume pour en augmenter les ſurfaces, & pour rendre l'action de la chaleur ſimultanée. Il ne faut pas trop brûler vos terres; la chaleur & la fumée ne doivent que les brunir & les noircir. Votre opération eſt manquée, ſi votre terre rougit; elle prend pour lors le carac-

tere de brique, caractere ineffaçable qui porte l'empreinte d'une ſtérilité éternelle. Il en ſeroit de même ſi vous vitrifiiez vos terres par trop de chaleur ; ce qui peut arriver très-promptement par le moyen des alkalis développés par l'incinération, & de leur union avec les argilles. C'eſt pour lors qu'on pourroit dire que de pareils terreins ne ſont *d'aucune reſſource, & qu'on eſt obligé de les abandonner.* Mais les terreins ne donneroient même pas *quelques récoltes abondantes ;* ceux qui donneroient de telles récoltes n'auroient certainement pas été *infécondés* radicalement. Ainſi c'eſt l'opération bien faite & non l'opération mal faite qu'on attaque. Que les Ecobueurs ſuivent la marche indiquée, ils auront les mêmes réſultats en Touraine comme en Dauphiné.

2°. On ſuppoſe que *l'opération appellée* écobuiſage, *entraîne des ſuites fâcheuſes, & que pluſieurs Paroiſſes en ont porté des plaintes.* Il ne faut pas douter que des Paroiſſes ne ſe ſoient élevées contre une ſi bonne opération rurale ; reſte à ſçavoir ſi c'eſt avec raiſon. Des Communautés qui retireront quelque foible profit d'un terrein vague, diront volontiers qu'en écobuant on les empoiſonne & l'on détruit leurs récoltes. Les plaintes ne coûtent rien : mais il faut en examiner la valeur, il faut qu'elles ſoient établies ſur des motifs plauſibles, & contradictoirement débattues entre les Parties intéreſſées : c'eſt l'ordre de la Juriſprudence. Sans ces précautions, votre voiſin, avec des plaintes, arrêteroit la culture de votre champ.

3°. On trouve mauvais que les *Agriculteurs choiſiſſent un tems ſec pour faire leurs brûlis, & en tirer tout l'avantage poſſible.* Cette marche eſt ſagement combinée & la moins diſpendieuſe. L'expérience a toujours prouvé que le tems le plus propre à faire des brûlis étoit celui des mois de Mars, Avril, Mai & Juin, quand ils ſont ſecs ; & tout Cultivateur éclairé adopte également ces époques, comme les plus favorables pour employer utilement ſes bras ſalariés, juſqu'au tems des récoltes & des labours qui ſuccédent. Comment donc ne ſeroit-il pas permis de faire des brûlis de défrichemens pendant ces mêmes mois ? Ceux qui en entreprendroient dans d'autres tems, en ſeroient aſſez punis, car leurs travaux & leurs dépenſes ſeroient en pure perte.

4°. On ſe récrie fortement ſur *l'abondance de la fumee des brûlis ; & l'odeur déſagréable donne des craintes pour la ſanté des Habitans.* Le déſagrément de la fumée & l'odeur d'empyreume occaſionné par l'action du feu ſur les huiles des végétaux ſont à la vérité des inconvéniens qu'on ne pourroit lever qu'en ordonnant d'éteindre les brûlis. Mais il paroît que le mérite de l'opération doit être jugé par ſes effets ſur la terre même & non ſur nos organes : le fumier auſſi a une odeur déſagréable ; on la ſupporte, parce qu'il engraiſſe les champs.

Quant à l'impreſſion des brûlis ſur la ſanté, juſqu'à ce qu'il ait paru des détails ſur les maladies & les morts occaſionnés par cette fumigation, il conviendra de préſumer que, puiſqu'avant le mois de Juin dernier, on ne s'en étoit plaint en aucun tems & en aucun lieu, quoique l'opération ſoit fort ancienne & générale, elle n'eſt pas abſolument ſi malſaine ; & que la fumée du gazon n'eſt pas plus maligne que celle du varech, aujourd'hui pleinement juſtifiée des mêmes imputations.

5°. Enfin on prétend que *cette fumée préjudicie notablement aux bleds, vignes & arbres fruitiers.* On diſoit encore la même choſe de celle du varech. En Dauphiné, elle ne fait point ce tort-là. Dans ces derniers tems où, en vertu des loix proſperes, il s'eſt fait beaucoup de défrichemens & d'écobuages, on ne s'eſt point apperçu que cette fumée ait brulé les récoltes voiſines. Enfin ſi elle eſt nuiſible aux fruits, comment ſe peut-il qu'on y ait recours, avec tant de ſuccès, pour éviter les effets de la gelée & des mauvais vents du printems &c ?

Tous ces motifs combinés & appréciés à leur juſte valeur doivent donner lieu à encourager une méthode ſi utile, & à publier des inſtructions pour y bien procéder. Ce qui prouve démonſtrativement la bonté de l'écobuage, c'eſt qu'on le continue partout malgré les dépenſes qu'il entraîne, & qu'il ſeroit très-poſſible de diminuer de beaucoup, en ſubſtituant aux bras d'homme la force des animaux appliqués à des machines fort ſimples, mais conſtruites ſur les principes & les réſultats de cet ouvrage. Les bornes d'une lettre ne me permettent pas d'entrer dans les détails qu'entraîneroit l'expoſition de mes idées : ce ſera pour une autre circonſtance. Il me ſuffira aujourd'hui

d'avoir prouvé que l'écobuage eſt parfaitement conforme à la ſaine phyſique, & néceſſaire à la proſpérité de l'État. Loin de la prohiber, on l'encouragera; on excitera les défrichemens, loin de les arrêter; l'on ſecondera des travaux productifs & analogues au vœu du Gouvernement pour l'extenſion du domaine de la charue.

Je ſuis avec les ſentimens qui vous ſont généralement dûs par la Nation &c.

Signé, D.....

N. B. *Nous prions, au nom du Public, l'Auteur de ces ſages & utiles avis, de pourſuivre l'ouvrage qu'il a ſi bien commencé, en nous faiſant part des idées qu'il annonce vers la fin de cette lettre. Son zele joint à l'étendue de ſes connoiſſances & de ſes recherches, nous permet de compter ſur ſes bienfaits & ſur une grande variété d'inſtructions. Nous lui rendrons avec empreſſement l'hommage qu'il mérite.*

II.

Secret pour faire revivre les écritures.

» Mettez le parchemin effacé par le tems » dans un ſceau d'eau de puits fraichement » tirée. Au bout d'un inſtant, retirez le ti» tre, & mettez-le ſous preſſe entre deux » papiers, pour l'empêcher de ſe racornir » en ſe ſéchant. Lorſqu'il ſera bien ſec & » airé, s'il n'eſt pas encore bien liſible, re» commencez l'opération juſqu'à trois fois. » L'encre revient dans ſon premier état; le » parchemin ne change point de couleur & » en acquiert une uniforme ». Extrait du *Supplément à la Diplomatique Pratique de M. le Moine, contenant une méthode sûre pour apprendre à déchiffrer les anciennes écritures & arranger les Archives* &c. Par MM. Battency & le Moine, Archiviſtes aſſociés. A Paris, chez Deſpilly rue S. Jacques 1772.

III.

AVIS.

M. Jean-Baptiſte Roulloin l'aîné, Négociant à Landernau en Baſſe-Bretagne, envoye par commiſſion les articles ſuivans.

Toiles blanches, crès larges diverſes aſſorties, crès roſcaunes & gratiennes aſſorties.

Toiles à carreaux larges & étroites de diverſes couleurs.

Toiles de Bretagne larges & étroites.

Toiles à voiles, toiles de Laucornan & autres.

Des fils blancs dits de Cologne, depuis 1 liv. 10 ſ. juſqu'à 6 liv.

Fils blancs meches de 25 livres chacune, depuis 1 liv. 10 ſ. juſqu'à 2 liv. 15 ſ.

Miels pour la Hollande, ſupérieurs en qualité à celui de Morlaix.

Suifs en barriques, beurre en barrique & en petits barils.

Cire jaune à la livre.

Peaux de geniſſes tannées à la piece, de 8 à 10 & 15 livres peſant.

Peaux de veaux tannées, de 18 à 21 livres & de 22 à 30 livres peſant, la douzaine; ces deux articles ſe vendent à la livre.

Peaux de geniſſes, de vaches en verd, qui ſe vendent à la piece & s'envoient à Bayonne & dans l'Etranger.

Cuirs tannés en fort, & courroies de toute eſpece.

Ceux qui voudront lui adreſſer des navires au Port de Breſt, ſoit pour en faire la réception ou pour leur procurer la vente des marchandiſes, peuvent s'aſſurer de ſon exactitude & de la plus grande célérité.

Son adreſſe eſt à M. Jean-Baptiſte Roulloin l'aîné, chez Madame veuve Mocaër, rue des Malchauſſés, à Breſt.

Prix du grain à Londres, le 25 Septembre 1772.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	47 à 56
De Drêche	30 à 35
De Seigle	30 à 31
D'Orge	23 à 28
D'Avoine	15 à 18

Le quarter du meilleur froment étant à 56 shillings, c'eſt ſur le pied de 36 ℔ 3 ₶ de France le ſeptier de Paris.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 7 Octobre 1772, au Samedi 10 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18 à 22 liv. *le ſeptier; idem* nouveau, de 15, 21 à 27 liv. ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 20 à 29 liv. Le ſeigle, de 14, 15 à 16 l. 5 ſ.; l'orge, de 10 l. 15 ſ., 11 liv. 15 ſ. à 12 liv. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*,

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 7 Octobre 1772 au Samedi 10 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 23 l. 10 ſ., 24 à 24 l. 10 ſ.; *id.* nouvelle, de 22, 22 l. 10 ſ. à 23 l. 10 ſ.; *id.* au Port de la Grêve, de 20 à 22 l. *le ſept.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 14 Octobre 1772, de 50 à 51 liv.; *idem* nouveau de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Octobre 1772.*

	℔	ß	
Or de Portug. à . . .	722		*marc.*
Du Mexique à . . .	716		
Du Perou à	708		
Les guinées à . . .	720		
Ducats à	98		*once.*
Or fin à 23 k. . .			
31 32.	99	10	
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . .			*marc.*
20 g. à	53	15	
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	51	15	
Piaſtres à	49		

CHANGES DE PARIS, *du 14 Octobre 1772.*

Amſterdam	55 ½	
Londres	31 ⅛	
Hambourg	183 ¾	
Madrid	15 4	6
Cadix	15 3	
Livourne	95 ½	
Gênes	94 ½	
Lyon, *Saints*	⅝ p.	⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1772.	*Lundi 12.*	*Mardi 13.*	*Mercredi 14.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1255 57 ½ 60 .	1260	1262 ½ . . .
D°. 16es. à 7 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	290	. . . . .	288 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771 & ſix premiers mois 1772.

Du Sam. 10 Oct. 1772.		Du Lundi 12.		Du Mardi 13.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Goſſey, ſix prem. mois 1772.	A.	Thevenin, ſix d. mois 1771.	Z.	Viellard, ſix p. mois 1772.	A.
Caron, *idem.*		Creuzé, ſix prem. mois 1772.	A.	Defrance, *idem.*	
Lenoir, *idem.*	C.	Certain, *idem.*		Marſollier, *idem.*	D.
Clouet, *idem.*		Delamotte, *idem.*	C.	Defays, *idem.*	F.
Delarue pere, *id.*		Maſſon, *idem.*	G.	Cauchy, *idem.*	J.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 24 Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 30 *Septembre.*

DEPUIS la révolution, les prix de pluſieurs ſortes de marchandiſes ont baiſſé : on s'attend à des changemens favorables pour le commerce & les finances ; cette eſpérance, ſeule, eſt un bien & produit de bons effets.

NORWEGE.

DE BERGEN, *le* 28 *Septembre.*

Une gelée ſurvenue inopinément dans le tems où les grains avoient le plus grand beſoin de chaleurs a détruit la moiſſon dans pluſieurs Provinces de ce Royaume ; & leurs malheureux Habitans ſouffrent la diſette la plus cruelle. Dans les autres endroits, les vivres ſont encore très-rares & très-chers. 80,000 tonnes de grains que nous attendons de Copenhague ne ſeront qu'une reſſource, pour ainſi dire, momentanée. La Suede épuiſée ne nous en fournira pas ; & les grains de Pologne ne paſſent plus par les voies ordinaires du commerce.

La Société Royale de Drontheim ſera chargée de diſtribuer des Prix à ceux de nos Habitans qui ſe diſtingueront dans l'Agriculture ou la pêche, ainſi qu'aux Auteurs qui lui adreſſeront les meilleurs Mémoires ſur des ſujets d'économie, & ſur-tout les moyens d'accroître les ſubſiſtances en Norwege.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 5 *Octobre.*

La navigation a été pouſſée fort avant dans la ſaiſon : elle ſera vraiſemblablement bientôt entiérement arrêtée.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le* 30 *Septembre.*

La miſere a ceſſé ſes ravages ; les Peuples reſpirent. La récolte a été bonne : nous eſpérons que la circulation détruite à force de précautions ſe rétablira inſenſiblement d'elle-même.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 7 *Octobre.*

La ſaiſon a été auſſi favorable aux vignes qu'il eſt poſſible. La richeſſe des vendanges attire en foule les Acheteurs ; elles s'ouvriront le 12 dans les plaines, & ſur les hauteurs le 14. Le vin ſera, ſelon les apparences, très-bon.

L'Empereur, accompagné d'une ſuite brillante & nombreuſe, ſe rendit le 28 du mois dernier à la nouvelle Papeterie établie

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

par le Libraire Jean-Thomas de Trattner, à Ebergaſſing. S. M. I. récompenſa l'Entrepreneur par des éloges & de préſens. C'eſt à ces traits que l'on reconnoit JOSEPH II.

DE DRESDE, *le 7 Octobre.*

Dans le Mandat concernant les grains, ci-devant annoncé, S. A. E. leve ſagement la défenſe de diſtiller de l'eau-de-vie, mais en ſoumettant les Diſtillateurs à un droit de ſix pfennings par pot, & en réſervant les anciens réglemens ſur l'importation & l'exportation.

DE LEIPSICK, *le 9 Octobre.*

La Société Economique de cette Ville vient de publier le plan d'une Loterie conſiſtant en bijoux de prix que des amis de l'humanité ſacrifient au ſoulagement des néceſſiteux.

DE DANTZICK, *le 9 Octobre.*

Depuis que la Douane Pruſſienne eſt établie dans le Port, les droits ont été portés moitié plus haut qu'ils ne l'étoient ſous notre Régence, avec ordre d'employer la contrainte, en cas de beſoin, pour les lever. Quelques navires ont refuſé de s'y ſoumettre; & il y en a eu un très-grand nombre, tant Anglois que Hollandois, qui ſe ſont arrêtés à l'embouchure de la Viſtule.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 29 Septembre.*

On n'a pas, dans ce pays, la moindre crainte ſur les ſuites de la mauvaiſe récolte. Nos terres n'ont guères produit que pour deux mois de ſubſiſtance; mais dès que les Négocians ont été aſſurés d'être ſeuls à remplir le vuide laiſſé par la moiſſon, nous n'avons pas tardé à recevoir des proviſions étrangeres pour plus de quatre mois. Les Communautés & les Particuliers aiſés ſont pourvus. Les Négocians ne ſe preſſent plus de donner des commiſſions; on a même refuſé des grains de Sicile d'où il commence à en ſortir. Il nous ſeroit aiſé d'avoir des grains de Barbarie; comme nous n'avons rien à craindre, nous ſommes dans le cas de choiſir, & ces grains là ſont durs. Il y a apparence que nous en recevrons de Philadelphie & même de l'Etat Eccléſiaſtique. Quoique les bleds ſoient au-deſſus du prix moyen, le pain eſt néanmoins à meilleur marché que dans la plûpart des Royaumes étrangers où ils coûtent juſqu'à un quart de moins & au-delà. Il y a beaucoup de châtaignes, de ſarraſin & de riz.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 10 Octobre.*

Nous ne recevons des divers Ports des trois Royaumes que des nouvelles de naufrages. Un navire François, chargé de vins de Bordeaux, eſt entré dans le Port de Dublin où il a rapporté qu'il avoit fait d'inutiles efforts pour ſauver ſur les bancs d'Arklow, un vaiſſeau de 300 tonneaux chargé de grains de l'Amérique.

Des Pêcheurs ont conduit dans la riviere de Kenmare, le navire François, la *Marie-Catherine*, venant de Léogane à la Rochelle, avec un chargement de rum, de ſucre &c, & réduit à une extrême détreſſe à douze lieues de la côte. Ce bâtiment étoit parti de l'Amérique le 13 Juin dernier. Ayant été pouſſé par des vents contraires juſqu'au 65^e^. degré de latitude du nord, il avoit entiérement conſumé ſes proviſions; les maladies avoient emporté 17 perſonnes de l'équipage compoſé de 23; & les ſurvivans étoient ſi foibles qu'ils ne ſuffiſoient point à la manœuvre. Après s'être rétablis & approviſionnés, ils ont fait voile pour la France dans un très-bon état, non ſans avoir généreuſement récompenſé les Pêcheurs qui les ont ſecourus.

On écrit de Plymouth que la perte du vaiſſeau François, le *Phœnix*, échoué à Catwater, eſt de 17,000 liv.

Le *Richemond*, parti de Londres pour les Barbades a été obligé d'entrer à Ramſgate pour ſe radouber.

Un bâtiment Hollandois, chargé de vin & de ſucre, a péri ſur la côte d'Abbotſbury; il n'y a eu qu'un homme de l'équipage ſauvé.